

Caractéristiques de la clientèle des enfants handicapés fréquentant les camps de jour municipaux en 2019

Par Gilles Pronovost¹

Ce bulletin s'appuie sur des données recueillies directement auprès de responsables municipaux d'une vingtaine de villes du Québec et validées par eux. L'auteur a aussi bénéficié de l'accès à quelques bases de données, tout particulièrement celles de la Ville de Laval. Le projet a reçu le soutien financier de la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et l'appui du réseau de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH et IRLPH). [Le rapport complet](#)² est disponible sur le site l'AQLPH (lien disponible à la section référence de ce bulletin).

Les statistiques scolaires (ref tableau 1 en fin du bulletin) constituent la source d'information la plus fiable portant sur le nombre et les caractéristiques des enfants ayant un handicap. Les données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement sont riches d'enseignement³. Au vu des statistiques de l'éducation, les niveaux préscolaire, primaire et secondaire regroupaient, en 2017-2018, 48 811 enfants handicapés ou ayant des troubles de comportement (dernière année disponible). Ce nombre représentait 4,6 % de l'ensemble des enfants d'âge

scolaire.

Le ministère détaille également le nombre total et la proportion d'enfants selon le type de handicap (ref tableau 2 en fin du bulletin). On y apprend que les enfants autistes (« trouble envahissant du développement ») représentent un peu plus du tiers de la population scolaire, suivis des enfants ayant un trouble de langage (22,7 %) de l'ensemble des élèves ayant un handicap. De ce nombre, seuls 44 % étaient intégrés à une classe dite ordinaire. Il est à noter qu'il s'agit du diagnostic principal

seulement.

Ajoutons qu'en cinq ans, soit de 2012-2013 à 2017-2018, le nombre d'enfants ayant un diagnostic de déficience motrice légère ou organique a augmenté de 60 % en nombre absolu, ceux ayant un trouble envahissant du développement, de 57 % et ceux ayant des troubles d'ordre psychopathologique, de 37 %. De telles augmentations reflètent sans doute en partie l'évolution de la précision des diagnostics, de même qu'une plus grande sensibilité à certains types de handicaps.

Mais pour les municipalités, c'est le décompte absolu qui compte. On verra plus loin que les enfants ayant un tel type de handicap se retrouvent en nombre croissant parmi la clientèle des camps de jour municipaux.

De telles données constituent la référence la plus crédible pour faire ressortir l'importance relative des enfants handicapés dans l'ensemble de la population des enfants québécois et pour vérifier dans quelle mesure la clientèle des camps de jour en épouse ou non les caractéristiques générales.

L'importance relative des enfants handicapés dans les camps de jour municipaux

Ne disposant pas de données représentatives pour l'ensemble des villes du Québec, cette recherche s'en tient aux informations fournies par les représentants des villes rencontrés (ref tableau 3 en fin du bulletin). Or, en fonction des données disponibles, la conclusion suivante se dégage : à quelques exceptions près, *la clientèle d'enfants handicapés nécessitant un accompagnement et prise en charge directement dans des camps de jour municipaux*

représente entre 1 % et 5 % de l'ensemble des enfants inscrits.

Ce pourcentage est très variable d'une ville à l'autre. Généralement, ce sont les grandes villes qui en accueillent proportionnellement le plus. Par exemple, il est possible de constater un taux de moins de 2 % à Longueuil, Rivière-du-Loup et Saguenay, mais entre 4 % et 5 % à Drummondville, Laval, Québec et Trois-Rivières (environ 3 % à Sherbrooke). Les données de l'agglomération montréalaise sont malheureusement plus difficiles d'accès, mais dans les quelques arrondissements pour lesquels des données étaient disponibles, un taux d'un peu plus de 4 % est constaté.

On peut déjà en tirer trois conclusions importantes. La première est que *la population des enfants handicapés fréquentant les camps de jour municipaux est nettement plus importante dans les grandes agglomérations québécoises* (sur le plan aussi bien quantitatif que relatif) et qu'elle s'approche du pourcentage relatif des enfants ayant un handicap répertoriés dans le système scolaire.

La seconde est qu'au vu des témoignages quasi unanimes

recueillis, *ce nombre est en nette croissance et constitue un fardeau de plus en plus lourd pour les municipalités.* De sorte que de nombreuses municipalités affichent complet quelques jours à peine après la date du début des inscriptions ou qu'elles doivent très souvent limiter le nombre de semaines disponibles pour permettre à plus d'enfants handicapés d'en bénéficier. Cela tient en très grande partie à la disponibilité de personnel compétent ainsi qu'à la capacité d'accueil.

La troisième est que si *cette clientèle spécifique représente moins de 5 % des effectifs totaux des camps de jour municipaux, elle nécessite l'engagement de 10 % à 20 % de l'ensemble des animateurs. Les enfants accompagnés exigent à eux seuls entre 3 et 15 fois plus de ressources par personne, tant en personnel qu'en coûts pour les villes.* C'est pourquoi la question du personnel est devenue un enjeu majeur.

Nature et importance des handicaps répertoriés

Même s'ils sont partiels, nous disposons d'indicateurs qui permettent de cerner le profil relatif des enfants handicapés

fréquentant les camps de jour municipaux. Pour les décrire, quelques exemples tirés des données recueillies sont utilisés et également une base de données exceptionnelles compilées au fil du temps par les responsables municipaux de la Ville de Laval est utilisée. Cette base compte plus de 200 enfants et porte sur plusieurs années.

Une population majoritairement masculine

Les données disponibles concordent : la clientèle des enfants handicapés des camps de jour municipaux est majoritairement masculine. À Laval par exemple, on compte approximativement 75 % de garçons et 25 % de filles. L'organisme montréalais AlterGo a calculé 68 % de garçons et 32 % de filles. Saint-Laurent compte près de 85 % de garçons.

Une prise en charge d'enfants plus âgés

Règle générale, les camps de jour municipaux accueillent majoritairement des enfants âgés de 6-7 ans à 12-13 ans. Il est possible d'observer quelques variations dans les catégories d'âge admissibles.

Cependant, on note très souvent

des enfants handicapés plus âgés. On les retrouve généralement dans les organismes communautaires, ou dans des organismes ou camps spécialisés. La Ville de Laval accepte par exemple dans son Campgourou des enfants âgés de 13 à 18 ans : ils comptaient pour 38 % de l'ensemble en 2018 et 46 % en 2019. À Saint-Laurent, le quart des enfants accompagnés sont âgés de 13 à 17 ans. Cette situation a pu être rendue possible par la nature des lieux, de l'équipement et du personnel disponible. Dans la région montréalaise, on observe régulièrement un tel phénomène.

On peut mentionner encore l'organisme trifluvien GrandiOse, spécialisé dans l'accueil d'enfants autistes, qui accepte les enfants autistes jusqu'à l'âge de 21 ans. La situation est analogue en Montérégie, particulièrement parmi les organismes communautaires. Cependant, *« dans les camps de jour réguliers accueillant des enfants handicapés » en intégration », le seuil d'âge fixé par les organisations est rarement dépassé.*

En majorité des enfants autistes ou ayant des déficiences

intellectuelles

Parmi la clientèle scolaire, les enfants ayant des troubles envahissants du développement (TED ou autisme) forment environ le tiers de la population des enfants handicapés, ceux présentant une déficience langagière, environ le quart et ceux ayant une déficience intellectuelle, moins de 10 %. Or, la distribution approximative des enfants handicapés fréquentant les camps de jour municipaux diffère largement des données scolaires.

Si les enfants autistes constituent bien la clientèle la plus importante des camps de jour municipaux, d'autres types de handicaps ont une certaine importance. Comme on observe des variations dans le vocabulaire utilisé, tant chez les parents qui décrivent leur enfant que chez les responsables municipaux, nous avons affaire assez souvent à ce que l'on pourrait appeler « des identifiants ». Cependant, on se rappellera qu'en vue de la prise en charge quotidienne des enfants, on fait très souvent appel à du personnel spécialisé compétent.

Quoi qu'il en soit, au vu des données dont je disposais, et

par-delà les inévitables variations dans l'évaluation faite par les responsables municipaux ou encore les diagnostics sur lesquels ils se basent (généralement fournis par les services régionaux de santé), il est possible d'en conclure que la majorité des enfants handicapés fréquentant les camps de jour municipaux relèvent des catégories « troubles envahissants du comportement » (TED ou autisme) et « déficience intellectuelle ». *On note également un tout petit nombre d'enfants présentant des « troubles graves de comportement »*, lesquels constituent d'ailleurs la clientèle la plus susceptible d'être expulsée en raison de comportements violents; presque toutes les villes contactées rapportent en effet quelques cas d'expulsion pour ce motif.

Il faut immédiatement souligner que le spectre des déficiences des enfants handicapés fréquentant les camps de jour municipaux est très varié d'une ville à l'autre. Ce spectre n'épouse pas nécessairement la répartition observée dans le système scolaire. Les enfants scolarisés ayant une déficience

physique (langage, vision, audition ou déficience motrice grave) sont les moins susceptibles de se retrouver dans les camps municipaux; mentionnons ici qu'une déficience physique grave constitue souvent, tout comme le manque de personnel spécialisé, l'une des principales raisons de refus. De plus, les camps de jour municipaux accueillent des enfants catégorisés « TDAH » en proportion relativement importante, de même que des enfants classés « trisomie 21 ».

Des enfants à diagnostic multiples

Les données recueillies offrent un portrait significatif d'une autre facette des enfants handicapés ou ayant un trouble de comportement accueillis dans les camps de jour municipaux. Les statistiques d'inscriptions les plus récentes au Campgourou de Laval indiquent par exemple que 45 % des enfants inscrits ont fait l'objet de *deux diagnostics et plus* de « maladies et syndromes » (autisme, TDAH, déficience intellectuelle, trisomie 21, retard de développement) et *ils sont 19 % à en avoir trois et plus*.

Si on prend encore *Laval à titre d'exemple, une autre mesure de cette réalité est la présence dite de « troubles de comportement » : 60 % étaient dans cette situation en 2017 et en 2018, dont environ 48 % présentant deux troubles ou plus*. La catégorisation ici utilisée renvoie au premier chef à l'hyperactivité, suivie de la « provocation » et de « l'impulsivité »⁴. D'ailleurs, ces troubles de comportement, en tête des comportements violents, constituent la première cause d'expulsion dans tous les cas répertoriés.

Quelques enjeux

De cette étude exploratoire, on peut faire ressortir quelques enjeux majeurs.

- La mise en place de dispositifs rigoureux et uniformes pour bien identifier les caractéristiques des enfants handicapés inscrits dans les camps de jour municipaux et appliquer les mesures d'accompagnement.
- L'établissement de rapports étroits avec les institutions de santé et services sociaux, de même qu'avec le système

scolaire, car ce sont ces organismes qui disposent de l'expertise et de l'information nécessaire.

- La question du personnel, devenue majeure :

recrutement, formation, rémunération, rétention.

- Les rapports avec les parents d'enfants handicapés : identification des besoins, suivi et attentes réelles.

De tels enjeux feront l'objet d'un second bulletin.

Tableau 1 : Répartition des effectifs scolaires selon le handicap			
Québec 2017-2018			
		Intégré à une classe	
	N	p/r total %	%
Déficience intellectuelle profonde	497	1,0%	1,4%
Déficience intellectuelle moyenne à sévère	2470	5,1%	7,2%
Déficience intellectuelle légère	357	0,7%	9,5%
Déficience motrice légère ou organique	6981	14,3%	72,4%
Déficience motrice grave	1419	2,9%	27,8%
Déficience langagière	11096	22,7%	35,7%
Déficience visuelle	556	1,1%	61,9%
Déficience auditive	1492	3,1%	56,9%
Troubles envahissant du développement	17420	35,7%	41,9%
Troubles d'ordre psychopathologique	4251	8,7%	43,9%
Déficience atypique	1078	2,2%	68,5%
Troubles graves du comportement	1194	2,4%	31,4%
TOTAL	48811		21271

Source: Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
 Direction des indicateurs et des statistiques
 Mise à jour janvier 2020
 Site "bdso.gouv.qc.ca"

Tableau 2 : Évolution du nombre d'enfants dans le système scolaire selon le type de handicap entre 2012-2013 et 2017-2018 en pourcentage par rapport à 2012-2013

	%
Déficience motrice légère ou organique	160,6
Troubles envahissant du développement	157,4
Troubles d'ordre psychopathologique	135,0
Déficience langagière	127,6
Déficience intellectuelle légère	118,6
Déficience motrice grave	110,7
Troubles graves du comportement	101,4
Déficience visuelle	100,4
Déficience auditive	97,8
Déficience intellectuelle moyenne à sévère	84,8
Déficience intellectuelle profonde	76,3
Déficience atypique	57,6

Lecture: le nombre d'enfants ayant un "Trouble envahissant du développement" en 2017-2018 représente 160,6% de la même catégorie en 2012-2013 soit 60,6% de plus en nombres absolus

Tableau 3 : Statistiques d'inscription camps de jour 2019

Villes choisies

Ville	Inscriptions		Dont accompagnés		Personnel*	Dédiés*	Ratio*
	N	N	N	%			
Drummondville	1767	76	4,3		NA	37	
Gatineau	4436	111	2,5		379	27	7,1
Joliette	527	20	3,8		45	6	13,3
Laval	4476	239	5,3		303	73	24,1
Longueuil	7505	102	1,4		489	99	20,2
Mirabel	2120	66	3,1		260	36	13,8
<i>Arrondissements</i>							
• Mercier	NA	175					
• Rosemont	2248	91	4,0		139	35	25,2
• Saint-Laurent	1618	69	4,3		87	15	17,2
Québec	16125	611	3,8				
Repentigny	1791	30	1,7		112	19	17,0
Rivière-du-Loup	592	9	1,5		53	9	17,0
Saguenay	1606	30	1,9		152	24	15,8
Saint-Étienne	142	3	2,1		9	2	2,2
Shawinigan	608	11	1,8		48	5	10,4
Sherbrooke	2400	76	3,2		230	43	18,7
Terrebonne	2712	79	2,9			49	
Trois-Rivières	1978	82	4,1		80	8	10,0
Victoriaville	1166	83	7,1				

Joliette et Saint-Laurent: inclut des moniteurs attirés à un ou plusieurs parcs en animation libre
 Rosemont: comprend 42 adultes Saguenay: en plus des 30 EHDAA, 207 enfants handicapés tel indiqué sur leur fiche de santé, mais ne nécessitant pas d'accompagnement, soit 13%
 Saint-Étienne: la ressource pour l'accompagnement est partagée avec d'autres municipalités environnantes
 Sherbrooke: a obtenu un accompagnateur additionnel financé par le CIUSS
 Trois-Rivières: inclut les statistiques des centres communautaires supportés par la ville ainsi que ceux supportés par un organisme dédié aux enfants autistes
 *Personnel: inclut tout le personnel engagé, nomenclature variable: moniteur, accompagnateur, coordonnateur, chef-moniteur, etc.

**Dédiés: dédiés à l'accompagnement d'enfants handicapés*

**Ratio: % d'animateurs dédiés sur le nombre total d'animateurs*

Ne comprend pas les moniteurs en garderie

Source: données originales validées par les responsables municipaux

Références

¹ Gilles Pronovost, professeur émérite, UQTR

² <https://www.aqlph.qc.ca/app/uploads/2020/05/La-cliente%CC%80le-des-camps-de-jour-municipaux-au-Que%CC%81becV6.pdf>

³ Notamment disponibles via la base de données 'bdso.gouv.qc.ca'.

⁴ L'auteur remercie très sincèrement Claudine Cantin, du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social de la Ville de Laval, qui a donné accès à la base de données du Service.